

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En Exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mil vingt, le **six janvier**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 31 décembre 2019

**Présents** : Mmes CHASSELOUP, MÜLLER, COUDERC, FAUCONNIER, KLEBANOWSKI, CORRÉ-GUITARD,  
MM. BOURDEAU, HOULBRECQUE, SEBERT, DARTIER, DROCHON, SICAUD, SOULIVET, PINSON

**Absents excusés** : Mme BIROT

**Secrétaire de séance** : Mme COUDERC

**COMPTE RENDU**

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal de la séance du 02 décembre 2019. Sans observation de leur part, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE**

Madame le Maire fait part aux conseillers d'un courrier du Collège Vauban, concernant une aide financière pour l'organisation d'un voyage scolaire en Andalousie qui aura lieu du 12 au 14 avril 2020.

Une enfant de Mazion est susceptible d'y participer : FARRAT Jasmine, 15 domaine des Gréziens. Le coût du voyage est de 281,50 € par enfant.

Après examen du budget de la commune, les **conseillers proposent à l'unanimité** d'accorder une subvention de **100.00 €**.

**AUTORISATION POUR MADAME LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2019	25 %
20 : immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21 : immobilisations corporelles	175 245.40 €	43 811.35 €
<b>TOTAL</b>	<b>175 245.40 €</b>	<b>43 811.35 €</b>

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissements votés
21	10 014 - INFORMATIQUE	2183	2 015,00 €
			420,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 435,00 €</b>

Cette autorisation va permettre de mandater, dès le mois de janvier 2020, la facture de BMI pour un montant de 2 015,00 € et de Berger Levraut pour un montant de 420,00 €.

### **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019**

Madame le Maire informe les conseillers que la commune peut faire à nouveau en 2020, la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) avant le 31 janvier, qui représente 35 % hors taxe des dépenses d'investissement engagées dans ce dossier.

En 2019, la commune a fait le choix de l'extension de l'aire de jeux.

Le Conseil municipal décide de continuer cette extension de l'aire de jeux avec l'acquisition d'un nouveau jeu avec un sol adapté et de l'installation d'une clôture, pour un montant de **15 465,94 € HT**, soit **17 959,13 € TTC**, et décide à l'unanimité, en raison des faibles ressources de la commune, de demander une subvention au titre de la D.E.T.R.

Les modalités de financement seront les suivantes :

- Montant de l'aide financière D.E.T.R. : 35 % du montant H.T..... 5 413,08 €
- Autofinancement..... 12 546,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande à Madame le Maire de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir cette subvention concernant la fourniture et la pose du nouveau jeu et de la clôture.

### **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'adjoint technique de Monsieur WATHELET Marcel se termine au 31 mars 2020. Le poste de contractuel a été renouvelé depuis 2017. De plus, la commune d'Eyrans, où cet agent est embauché conjointement avec notre commune, souhaite titulariser ce poste. Madame le Maire propose donc de créer aussi un poste d'adjoint technique à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **17 heures** à compter du **04 avril 2020** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

### **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **Plan Communal de Sauvegarde** : La commune a l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) qui définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il est nécessaire à la mairie d'effectuer un recensement des coordonnées téléphoniques de tous les habitants. La constitution d'un tel fichier vous permettra d'être informé le plus rapidement possible des alertes météorologiques, nucléaire, épidémiologiques et toutes informations ayant un caractère d'urgence. Chaque foyer doit déposer un bulletin d'inscription à la mairie le plus rapidement possible.

Il est important de pouvoir compter sur l'adhésion du plus grand nombre.

❖ Prochaine réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : **06 février 2020 à 18h à la mairie.**

❖ Vœux de la commune : **18 janvier 2020 à 17h30.**

❖ **Repas communal** : Les conseillers choisissent le menu pour le repas offert aux plus de 65 ans de la commune, le dimanche 23 février 2020 (montant à 28 €).

❖ Madame le Maire informe le conseil municipal que le nouvel agent embauché est très compétent et donne entière satisfaction.

❖ **Prévision du budget 2020 (à titre indicatif) :**

- Voirie du lotissement Bergeron = 36 208,38 €
- Installation climatisation à la salle des fêtes = 19 530,48 €
- Installation climatisation dans la salle du conseil = 4 602,51 €

- Achat miroirs à Lavoie = 1 865,76 €
- Clôture à l'aire de jeux = 6 109,85 €
- Achat d'un nouveau jeu à l'aire de jeux = 11 626,80 €
- Installation coussins lyonnais au carrefour de Jeantisserme = 16 390,38 €
- Acquisition d'ordinateurs pour la mairie = 2 015,00 €
- Installation nouveau logiciel de comptabilité = 420,00 €
- Renouvellement foyers vétustes = 9 818,00 €
- Gestion du cimetière par ELABOR = 13 724,16 €
- Etude toponymes = 2 160,00 €
- Achat de panneaux et plaques pour les toponymes = 10 000,00 €
- Electrification du portail de l'atelier
- Changement de la chaudière de l'école
- Changement des radiateurs de la cantine
- Pose de carrelage sous le sèche-main des WC de la salle des fêtes
- Rénovation du monument aux morts
- Peinture de la porte de l'église et du clocher
- Achat d'un compresseur de 100L

❖ **Restes à réaliser 2019 :**

- **Recettes : Total = 4 343,98 €**
  - Subvention FEMREB (travaux sur l'éclairage public) = 4 343,98 €
- **Dépenses : Total = 36 507,00 €**
  - Etudes toponymes = 2 160,00 €
  - Changement cloisons et traitement humidité de la salle des fêtes = 10 938,00 €
  - Reprise sol autour de l'église = 10 998,00 €
  - Eclairage parking de la salle des fêtes = 12 411,00 €

*Prochain conseil municipal : le jeudi 06 février 2020*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30*